

République Française

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.121-8 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal de la Commune de VION se réunira, en séance ordinaire

JEUDI 24 NOVEMBRE 2022 à 20 h

dans la salle du conseil municipal

Fait à Vion, le 18 novembre 2022

Le Maire

Brigitte TETU-EDIN



OBJET DE LA RÉUNION

- Remboursement suite à l'annulation d'une location salle
- Tarifs cantine
- Tarifs salle polyvalente
- Décision sur la révision du loyer du bar-tabac Le Petit Vionnais
- Demande de subvention au titre de la DETR
- Refacturation formation extincteurs à la commune de Louailles et de Parcé sur Sarthe
- Devis réparation toiture salle polyvalente
- Devis mise à jour du document unique
- Vente de foin
- Landes communales (décision sur les tarifs de location des parcelles laissées vacantes au 1/11/2022)
- Questions diverses